

CONSEIL GENERAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 17 juin 2025 à Aclens

Présidence : Monsieur **Patrice HAUSWIRTH**

Le mardi 17 juin 2025 à 19h30, le Conseil général d'Aclens, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des boules (salle polyvalente).

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentation
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 mars 2025
5. Préavis no 03-2025, règlement et directive sur le fond communal pour les énergies renouvelables
6. Préavis no 04-2025, comptes 2024
7. Rapport de gestion 2024
8. Préavis no 05-2025, Passage MCH2
9. Nomination du bureau et des scrutateurs
10. Communications municipales
11. Communications du bureau
12. La « minute » des délégués
13. Divers et propositions individuelles

Le Président salue Mme Stéphanie Durussel, boursière communale.

1. **Appel**

En date du 17 juin 2025, le Conseil général de notre commune compte 49 membres. La secrétaire procède à l'appel :

- Présents : 25 + 2 personnes qui arriveront au point 8
- Excusés : 15
- Absents : 7

Avec 25 membres présents, le quorum est atteint (*1/3 selon l'art.47 du règlement du Conseil général*).
Le Conseil peut donc délibérer valablement.

2. **Assermentation**

MM. Christophe Girard et Joël Humbert-Droz sont assermentés par le Président du Conseil Général.

3. **Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. **Adoption du procès-verbal de la séance du 23 mars 2025**

Le procès-verbal est approuvé tel que présenté.

Mis au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à la majorité, avec 1 abstention et aucun avis contraire.

5. **Préavis no 03-2025, règlement et directive sur le fond communal pour les énergies renouvelables**

M. Martin JAQUET, municipal, prend la parole :

En 2007, la Municipalité a présenté un préavis pour prélever l'indemnité communale pour l'usage du sol, pour la distribution et la fourniture d'électricité qui a été validé par les membres du Conseil Général. Le projet de fonds pour des subventions a été créé. Aujourd'hui, avec les nouvelles directives et MCH2, un règlement doit être validé pour continuer à encourager la transition énergétique.

La parole est donnée au rapporteur de la commission des finances, **M. Norbert WUTHRICH**

La commission des finances s'est réunie le 20 mai avec MM Dornier et Jaquet. La création de ce fond, de son règlement et de sa directive ont pour but de soutenir le financement du Plan Energie Climat Communal. Le financement de départ de ce fond est estimé à environ Fr. 210'000.- à fin 2024. L'alimentation de ce fond provient de la taxe sur le droit du sol et représente environ Fr. 90'000.- par année.

La commission des finances recommande aux membres du Conseil Général d'approuver le préavis 03.2025 tels que présenté par la Municipalité.

Le Président du Conseil général ouvre la discussion.

M. Jacques OCHS, membre du conseil, prend la parole :

Est content de savoir que ces subventions existent. Est-ce que la subvention pour les vélos est valable pour les vélos d'occasion ?

M. Martin JAQUET, municipal, prend la parole :

La subvention s'applique pour l'achat d'un vélo électrique lorsque celui-ci remplace l'utilisation d'une voiture. Il peut être possible de déposer une demande de subvention lors de l'achat d'un vélo électrique d'occasion, mais il faut être en possession d'une preuve de paiement.

Le règlement est assez large. A relever que les retraités ne sont pas exclus de la subvention !

La parole n'étant plus demandée, le Président du Conseil Général soumet le préavis no 03-2025 au vote.

Mis au vote à main levée, le Préavis municipal N° 03-2025 concernant le règlement et directive sur le fond communal pour les énergies renouvelables est accepté par 24 voix et 1 abstention. Aucun avis contraire.

6. Préavis no 04-2025, comptes 2024

M. Vincent DORNIER, syndic, prend la parole :

P. 1/21 : une erreur s'est glissée dans le point 101.3001 « Traitements Municipalité » qui est Fr. 10'000.- plus haut que le budget. Des vacations ont été imputées dans les traitements alors qu'elles auraient dû être notées dans un autre compte.

La rubrique 110.301 « Traitements du personnel » est Fr. 30'000.- plus élevé que le budget. Remplacements temporaires durant l'année.

P. 3/21 : concernant les Impôts, les revenus sont inférieurs à ceux des comptes 2023 et du budget 2024. Il y a eu un recul de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les personnes morales. Il est prévu de prendre contact avec l'administration cantonale afin d'obtenir des informations et si possible affiner les prévisions pour le prochain budget.

L'impôt frontalier est en augmentation et compense en partie les diminutions sus-mentionnées.

P. 5/21 : concernant la perception des loyers des places de parc, les augmentations de revenus sont dues à un changement du mode de facturation. Dorénavant, les loyers sont dus en début de la période concernée, pour éviter des impayés suite aux départs de locataires.

P. 7/21 : rubrique 352 « Ferme de commune-Place du Village 1 », il a fallu déboursier un montant important pour l'entretien et l'installation de l'équipement suite à un dégât des eaux. Ce dépassement est pondéré par le remboursement de l'assurance au compte 352.436.

P. 13/21 : rubrique 45 « Ordures ménagères et déchets », Le montant du compte, 450.314 « Entretien de la déchetterie » est en hausse : pannes récurrentes du système électronique des moloks.

P. 14/21 : rubrique 46, revenu très significatif au compte 460.4341 Taxes de raccordement, lié à un chantier de grande ampleur à la zone industrielle. S'agissant d'un secteur autofinancé, il en résulte une attribution de Fr. 574'525.29,- sur le fond de réserve Collecteurs égouts.

Concernant la Péréquation financière, 2024 était la dernière année avec l'ancien système de péréquation. En 2023, il y a eu un rééquilibrage notamment de la prise en charge de la facture sociale. Le montant global des charges péréquatives 2024 pour Aclens s'élève à Fr. 1'098'098.-

La commune boucle les comptes 2024 sur un excédent de revenus de Fr. 68'579.93.-. Des amortissements supplémentaires ont été faits à hauteur de Fr. 370'277.-. Vu le passage imminent au plan comptable MCH2 et les restrictions à venir sur l'utilisation des fonds de réserve, aucune attribution supplémentaire n'a été réalisée sur ceux-ci.

En 2024, ce fut la 3^{ème} meilleure année de ces 10 dernières années concernant la marge d'autofinancement. Mais si l'on retire la taxe de raccordement extraordinaire en zone industrielle, le montant serait inférieur à celui des années précédentes. Une certaine prudence dans la gestion financière demeure donc nécessaire.

L'endettement brut par habitant a diminué, et s'élevait à Fr. 3'031.- au 31.12.2024. Toutefois, il augmentera car des travaux sont à faire ou en cours, qui nécessiteront de contracter de nouveaux emprunts.

La parole est donnée à la rapporteuse de la commission de gestion, **Mme Carole RICBOURG** :

La commission de gestion s'est réunie le 13 mai pour examiner les comptes communaux de l'exercice 2024. L'exercice 2024 laisse apparaître un excédent de revenus. L'endettement brut par habitant est de Fr. 3'031.- contre Fr. 3'507.- fin 2023 du fait d'une légère hausse de la population ainsi qu'à une diminution de la dette brute.

Quelques points ont été discutés avec la Municipalité dont l'erreur d'imputation d'une facture de la municipalité sur les traitements du Conseil général (rubrique 100.300) rectifié dans la version définitive après l'accord de l'auditeur.

La commission a également relevé que le budget de fonctionnement 2024 n'était pas suffisant pour les frais relatifs au bâtiment de l'Auberge (rubrique 353.311).

Les frais de gaz et d'électricité de la ferme de commune sont en augmentation (rubrique 352.312.99). Cela n'explique pas le décompte manquant par le locataire pour 2024 qui doit être fourni par la régie Bernard Nicod. Décompte qui vient normalement contrebalancer la facture globale de gaz et d'électricité du bâtiment.

La commission de gestion recommande aux conseillers d'accepter les comptes communaux 2024, d'en donner décharge à la Municipalité et à la boursière.

Place aux questions des membres du Conseil général.

M. Hugues FAVEY, membre du conseil, prend la parole :

P. 9/21 : Carte en lien avec le molok. Cela a un coût.

La parole n'étant plus demandée, le Président du Conseil général soumet le préavis no 04-2025 au vote :

Mis au vote à main levée, le Préavis no 04-2025, comptes 2024 est accepté par 23 voix et 2 abstentions. Aucun avis contraire.

7. Rapport de gestion 2024

M. Vincent DORNIER, syndic, prend la parole :

Il déclare n'avoir rien à ajouter au rapport.

Comme aucune question n'est posée par l'assemblée, M. le Président du Conseil général soumet le rapport de gestion 2024 au vote :

Mis au vote à main levée, le Rapport de gestion 2024 est accepté par 23 voix et 2 abstentions. Aucun avis contraire.

8. Préavis municipal N° 05/2025, Passage MCH2

M. Vincent DORNIER, syndic, prend la parole :

Il salue la présence de Mme Stéphanie Durussel, boursière.

Le préavis est un préavis type que toutes les communes doivent valider. Les comptes, avec ce nouveau système, seront plus complets et transparents.

M. Dornier donne l'exemple des patrimoines financiers (rubrique 3) et administratifs (rubrique 6) qui sont déclinés en plusieurs points. Les éléments de la commune ont été classés entre ces deux rubriques des patrimoines.

Point 4, les Fonds est un domaine important. Ils disparaissent sous leur forme actuelle. On retrouve en point 7, la nouvelle classification des nouveaux fonds.

La parole est donnée au rapporteur de la commission des finances, M. Hugues FAVEY :

La commission des finances s'est réunie le 20 mai avec M. Dornier, syndic, et Mme Durussel, boursière.

Actuellement, la commune d'Aclens tient sa comptabilité selon le modèle harmonisé MCH1. Afin de mieux refléter la réalité économique et financière des collectivités publiques, le passage au modèle comptable harmonisé MCH2 est prévu en 2026.

La commission des finances accorde une attention particulière à cette transition, afin de garantir une adaptation progressive et maîtrisée aux nouvelles exigences comptables. Le déroulement de cette transition commencera donc par le budget 2026 et se terminera par la révision des comptes en 2027.

Le Fond de Politique Budgétaire (FPB), constitué pour soutenir la stabilité financière de la commune, peut, sous certaines conditions, être utilisé pour couvrir à titre provisoire le déficit d'un fond spécial. Cette utilisation doit être exceptionnelle et n'a pas vocation à compenser de manière récurrente des déséquilibres structurels.

Le FPB sera alimenté par le fond de réserve pour investissements futurs s'élevant à environ Fr. 3'300'000.-. Toute utilisation de ce montant sera plus restreinte.

La commission des finances recommande à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Jacques OCHS, membre du conseil, prend la parole :

Souhaite une précision concernant le tableau de reclassement qui a été fait selon ce qui est demandé. Est-ce protocolé ? Et est-ce qu'un organisme cantonal vient vérifier le travail effectué ?

M. Vincent DORNIER, syndic, prend la parole :

La question s'est posée pour chaque point.

Mme Stéphanie DURUSSEL, boursière, prend la parole :

Le plan sera envoyé au canton. Avant de déposer le 1^{er} budget, il y aura un contrôle du plan comptable.

La parole n'étant plus demandée, le Président du Conseil Général soumet le préavis no 05-2025 au vote.

Mis au vote à main levée, le Préavis municipal N° 05/2025 concernant le passage MCH2 est accepté par 25 voix. 2 abstentions.

9. **Nomination du bureau et des scrutateurs**

Le Président du Conseil général, Patrice Hauswirth, et le Vice-président, Cyril Nussbaum, souhaitent poursuivre leur mandat jusqu'à la fin de la législature en 2026.
L'assemblée les applaudit.

Il faut élire un second vice-président suite à la démission de M. Ciana. M. Frédéric Vallotton est élu par applaudissement.

Election des scrutateurs : M. André Gargioni souhaite se retirer.
Les scrutatrices Mmes Carole Ricbourg et Cécile Cornet poursuivront leur mandat.
Scrutateurs suppléants : M. Benoît Carton poursuit son mandat. M. Christophe Girard accepte de devenir scrutateur suppléant.

10. **Communications municipales**

M. Thierry CORNET, municipal, prend la parole :

Les travaux ont commencé sur la maison ECA 90 (ex Adamina). Le désamiantage est en cours.

Concernant l'organisation de la collecte des déchets dans le village, la date de mise en service n'est pas connue.

Le 5 juillet de 9h00 à 11h30, il y aura une sortie pour observer les hirondelles et les martinets qui vivent dans Aclens. M. Ménétrey, ornithologue du centre ornithologique national de Sempach commentera la visite.

Il y a un mois, une sortie « chauve-souris » a eu lieu et a attiré environ 20 personnes.

M. Martin JACQUET, municipal, prend la parole :

Concernant le projet du 30 km/h dans la Rue du Village, des oppositions ont été déposées suite à la mise à l'enquête. Les MBC, lors de la consultation au niveau cantonal, ont demandé de modifier certains éléments pour des raisons de correspondances des Bus 735 et 736, et de la circulation des bus articulés. Par rapport au projet initial, les arrêts de bus ne pourront être créés à l'endroit prévu. Toutefois, cela n'aura pas d'impact sur le projet des aménagements prévus dans la Rue du Village. Une modification sera sans doute présentée devant le Conseil général lors de la séance d'octobre. Le projet ne pourra donc pas être réalisé avant cette date.

M. Jacques OCHS, membre du conseil, prend la parole :

Où seront les arrêts de bus ?

M. Martin JAQUET, municipal, prend la parole :

C'est encore à l'étude. Ils seront implantés dans un endroit sécurisé, mais pas dans la Rue du Village.

M. Hugues FAVEY, membre du conseil, prend la parole :

Qu'en est-il du processus ?

M. Martin JAQUET, municipal, prend la parole :

Les autorités cantonales devront valider le projet et nous devons soumettre un préavis pour les arrêts de bus.

M. Vincent DORNIER, syndic, prend la parole :

Une nouvelle répartition des dicastères s'est faite au sein de la Municipalité.

Le nouveau municipal M. Veya s'occupe du PECC (Plan Energie et Climat Communal), du Service des eaux, de l'épuration et des bornes hydrantes.

Le nouveau syndic M. Dornier a repris notamment les dicastères Administration, et Finances.

Les différents dicastères sont visibles sur le site internet de la commune d'Aclens.

M Martin Jacquet a été nommé vice-syndic.

Concernant le postulat de M. Giordani concernant la gravière de Ballens, déposé lors du précédent conseil général, la réponse sera donnée en octobre ou en décembre.

Groupe de travail AJEMA : le cabinet conseil « Hiboux Conseils » a été engagé.

Il y aura, la semaine prochaine, une réunion importante avec le groupe de travail et les syndicis.

Un projet sous forme de préavis sera transmis aux communes. La commission ad hoc de la petite enfance entrera en fonction à ce moment-là. Chaque commune devra se prononcer si elle reste dans le groupement ou pas.

Transports entre l'UAPE de Colombier, Echichens et le collège de Romanel : de grandes incertitudes sont apparues chez les parents qui nous les ont communiquées, suite à la décision de l'UAPE Arche de Noé de vendre ses mini-bus sans en informer les communes, et au nombre de places probablement insuffisant dans les bus de l'ASIME, pour les enfants placés à l'UAPE des Pand'Amis.

Le 24 juin, s'est tenu une réunion entre le MBC, l'ASIME, l'AJEMA et les communes. Une solution devrait être trouvée et communiquée rapidement.

Dans le futur, la problématique des transports liés au parascolaire devrait être traitée dans le cadre du nouvel AJEMA.

1.08 : le concept sera le même que les années précédentes.

29.08 : sortie des aînés.

18.09, 18h30 : accueil des nouveaux habitants. Un courriel sera envoyé aux associations locales pour y participer.

11. **Communications du bureau**

Concernant les élections communales 2026, s'il devait y avoir 2 tours pour élire la Municipalité et le syndic, cela se fera sur des jours différents. Nouvelle législation.

8 mars 2026 : 1^{er} tour des élections municipales.

29 mars 2026 : 2^{ème} tour.

26 avril 2026 : 1^{er} tour pour élire un/e syndic/que.

17 mai 2026 : 2^{ème} tour.

12. **La minute des délégués**

Mme Sybil SYGROVE, déléguée de La Ruche du Livre, prend la parole :

Le programme printemps été a été finalisé. Il y aura une animation pour les enfants de 8 à 12 ans lors de la dernière semaine des vacances estivales : un atelier peinture pour créer un livre. Il reste encore quelques places.

En septembre, la bibliothèque fêtera ses 3 ans d'ouverture, le temps de faire un bilan. Et le 4 octobre 2025, une fête sera organisée. Grâce à la collaboration avec les fournisseurs, il y aura des choses à manger sur place ou à emporter.

M. Alexandre JAGGY, président des Z'amis du fournil, prend la parole :

Concernant l'organisation de la fête du 1^{er} août, des flyers vont être distribués début juillet avec l'inscription au repas et la possibilité de réserver du pain cuit au four pour l'occasion.

13. **Divers et propositions individuelles**

M. Alexandre JAGGI, membre du conseil, prend la parole :

N'a pas trouvé sur internet les résultats d'anciennes élections. Serait-il possible de mettre sur le site, le résultat des élections communales 2026 ?

M. Vincent DORNIER, syndic, prend la parole :

Un nouveau site internet va être élaboré. Actuellement les résultats des élections sont affichés au pilier public. Mais nous prenons note de la demande.

M. Jacques OCHS, membre du conseil, prend la parole :

Aimerait avoir des informations sur l'avenir de la déchetterie.

M. Thierry CORNET, municipal, prend la parole :

La Municipalité se heurte au service des forêts du canton de Vaud. La population a demandé à avoir des containers dans le village. La Municipalité a dû modifier le règlement communal. S'il est accepté par le canton, les membres du Conseil général devront voter son approbation.

Mme Béatrice ZWEIFEL, membre du conseil, prend la parole :

Elle remercie la Municipalité pour son soutien à la lutte contre les frelons asiatiques.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 20h52 et informe que la prochaine séance ordinaire du Conseil général aura lieu le mardi **7 octobre 2025** à 19h30.

Au nom du Conseil Général

Le Président

La Secrétaire

Patrice Hauswirth

Nicole Müller